

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE

Séance du 22 juin 2023

Conseillers Municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation :

14.06.2023

Date d'affichage :

14.06.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. **Michel BAISSAC, Maire.**

Présents : Mmes et Mrs BAISSAC M, COUDERC P, BASTID Y, LHERITIER L, DOLY D, MANIAVAL E, MARTINET V, RIC D, VERNIOL L ANDRIEU F, FABREGUES M, FICHE V, LACAMBRE S, SEGUIS H, VIDAL A.

Absents excusés : /

Absent excusé ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme FICHE Virginie

Objet de la délibération n° 20230622_7 :

Acquisition du local de l'ancienne boulangerie : demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 mai 2023 dans laquelle le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat du local de l'ancienne boulangerie.

Après accord de la propriétaire et l'agence immobilière BENET immobilier, la commune doit acheter le bien immobilier situé sur la parcelle AC n° 53 au prix de 55 000 € auquel s'ajoute les frais d'agence pour un montant de 4 000 € et les frais de notaire d'un montant de 2 300 €.

Le Conseil Municipal sollicite une aide de la Région dans le cadre « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » à hauteur de 30 % du coût total du projet soit un montant de 61 300 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes pour obtenir une subvention de 30 % du montant du projet,
- à signer tous documents utiles pour cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, à SANSAC DE MARMIESSE, le 22 juin 2023.

Le Maire,

Michel BAISSAC.